

*Grève des postiers*

Dans le cours d'une grève, qu'elle intéresse le secteur public ou le secteur privé, il peut fort bien arriver que le tort causé à la collectivité soit sans commune mesure avec les intérêts défendus par les grévistes. Nous sommes alors dans la pénible obligation de voter ou, dans le cas du gouvernement, de proposer un bill ordonnant le retour au travail. Cependant, ce n'est pas là une voie dans laquelle il faut s'engager à la légère, si nous voulons respecter les droits des travailleurs en même temps que ceux de la collectivité.

J'aimerais maintenant parler de la situation immédiate en ce qui concerne les négociations entre le syndicat et le ministère des Postes. Il ne fait aucun doute que les négociations ont abouti à une impasse et qu'on n'accomplit aucun progrès. En outre, il ne fait aucun doute qu'il est souhaitable que les négociations se poursuivent tant pour le bien du public que pour celui des travailleurs. Autant que nous, députés, puissions en juger, nous ne devrions pas intervenir de façon négative dans les négociations collectives. Nous espérons qu'on formulera des propositions qui pourront mener à une solution acceptable par les deux parties.

Je considère comme une grave erreur la motion proposée cet après-midi par le parti conservateur progressiste et appuyée par le gouvernement selon laquelle les travailleurs en cause, soit les employés des Postes, auraient dû revenir sur leur décision ou rejeter la proposition faite par le gouvernement et refusée par leur comité de négociation. A mon avis, ce n'est pas ainsi qu'il faut aborder le problème. Je l'affirme très sérieusement au ministre des Postes (M. Mackasey). J'ai hâte de voir ce qu'il dira pendant le débat.

Lorsque l'employeur, fidèle à sa tradition, ne veut pas négocier de bonne foi, on essaie toujours de saper l'autorité de l'équipe de négociation qui est élue de façon démocratique et doit rendre compte de ses gestes aux employés. Normalement, c'est l'employeur qui essaie de le faire et les hommes politiques ne s'opposent pas ouvertement à l'équipe de négociation. Dans le cas actuel, cependant, ils essaient de dire que les employés rejettent l'autorité de leurs chefs syndicaux. Je voulais le signaler parce que, si la motion avait été adoptée, nous aurions présenté aux travailleurs une proposition qui représentait uniquement l'attitude du gouvernement, ce qui aurait été injuste dans le cadre de négociations collectives et donc déplacé. En outre, le motionnaire aurait dû vérifier la loi et l'autorité de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique parce que la Commission n'a pas les pouvoirs nécessaires pour agir ainsi et que le CTC n'a pas accepté d'être inclus dans la motion. La motion était donc incorrecte tant du point de vue de la procédure que du point de vue du contenu. Bref, elle détruit toute possibilité d'effectuer un règlement. C'est pourquoi je n'ai pas hésité à déclarer sans ambages, quelle que soit la première réaction du public, que l'on commettait une erreur et je suis toujours de cet avis.

● (2030)

J'allais faire une proposition cet après-midi et j'espère que le ministre des Postes (M. Mackasey) m'écoute—si je pouvais seulement obtenir l'attention des députés...

**L'Orateur suppléant (Mme Morin):** A l'ordre, je vous prie. Le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) a la parole et il devrait pouvoir terminer son discours.

**M. Broadbent:** Pendant la période des questions, j'ai fait une proposition au premier ministre (M. Trudeau) qui ne

[M. Broadbent.]

l'a pas rejetée catégoriquement, ce qui m'a fait plaisir. Il a signalé que les dispositions que j'ai proposées, et que je vais développer maintenant, ne devaient pas être rejetées catégoriquement comme étant utiles en tout temps, mais qu'elles ne seraient pas utiles maintenant. Voici ce que je propose au ministre des Postes, en soulignant qu'il faudrait y donner suite dès maintenant.

Je demande au ministre des Postes d'entrer en communications avec les postiers le plus tôt possible pour qu'ils choisissent ensemble un seul médiateur à qui l'on ferait immédiatement appel. Le besoin de cette personne est clair à cause tant des questions en jeu que d'un certain antagonisme, je crois...

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Broadbent:** Une minute. Il faut quelqu'un qui puisse s'occuper des questions et peut-être réconcilier des personnalités en conflit. Deuxièmement, le médiateur aurait la tâche de réunir les deux parties pour qu'elles tentent sans délai de formuler une série de propositions mutuellement acceptables. Troisièmement, après 72 heures, si les deux parties ne se sont pas mises d'accord, le médiateur publierait ses recommandations. Quatrièmement, les recommandations publiées, après les 72 heures en l'absence d'une entente, seraient examinées par les négociateurs du gouvernement et du syndicat. Si la médiation ne produit pas d'accord, ces propositions seraient alors soumises aux membres du syndicat pour qu'ils les étudient avec leur équipe de négociateurs pour voir si les membres devraient accepter ou rejeter la proposition du médiateur.

Je trouve que ce serait un geste utile à l'heure actuelle parce qu'il n'imposerait pas aux membres du syndicat des propositions déjà refusées par leurs dirigeants démocratiquement élus. Il comporte un élément de justice très important à mes yeux en ce qu'il reconnaît—et je tiens à dire un mot des différents points litigieux—la possibilité que les parties s'entendent à l'amiable au cours des 72 prochaines heures, ce qui serait de beaucoup la meilleure solution, car elles doivent encore se mettre d'accord sur un certain nombre d'articles.

Le ministre sait qu'une fois les questions sans importance dûment réglées, il reste toujours quelques aspects à discuter; je soutiens que les parties entretiennent sur ces aspects des points de vue qui ne sont pas diamétralement opposés, qu'elles ne sont pas loin de s'entendre sur les questions importantes. Voilà pourquoi je pense que le médiateur pourrait contribuer utilement à ramener les parties à la table de négociations.

Voyons quelques-uns des problèmes fondamentaux qui pourraient mériter l'examen, ou quelque concession de la part des Postes et du syndicat. D'abord, la réduction de la semaine de travail que réclame le syndicat. Il ne demande pas là quelque chose de nouveau; déjà bon nombre de travailleurs canadiens l'ont obtenue et, de fait, plus de 60 p. 100 des fonctionnaires l'ont en principe. Le syndicat demande de réduire la semaine de travail de 40 à 35 heures. Le gouvernement refuse de céder, mais je le répète, plus de 60 p. 100 des fonctionnaires canadiens ont déjà la semaine de 37 heures et demie. Cette position se situe entre ce que le gouvernement offre maintenant et ce que demandent les postiers, le syndicat. Un médiateur pourrait certes jouer un rôle utile à cet égard.